

Febelfin présente un label pour les investissements durables et socialement responsables

En concertation avec ses parties prenantes, Febelfin a développé une norme de qualité pour les produits financiers durables. Cette norme énonce les conditions minimales auxquelles doivent satisfaire les produits financiers pour être qualifiés de durables. De cette façon, les consommateurs responsables peuvent être assurés que leur argent n'est investi que dans des entreprises qui ont franchi le pas vers la durabilité dans leurs relations avec l'Homme, l'environnement et la société. Les produits qui satisfont aux conditions fixées sont labellisés.

Qu'entendons-nous par durable ?

Les Belges qui souhaitent investir de manière durable et socialement responsable peuvent trouver ce qu'ils recherchent auprès de leur banque. De très nombreux gestionnaires de fortune et banques proposent aujourd'hui une gamme de produits financiers durables et socialement responsables. Il s'agit de produits d'épargne, de placement ou d'assurance, dans le cadre desquels le gestionnaire accorde une attention particulière non seulement aux considérations de rendement financier, mais aussi à l'impact sociétal et environnemental des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés.

Cependant, la durabilité peut présenter différents visages. Le caractère durable ou socialement responsable d'une activité est souvent lié à des sensibilités ou convictions personnelles. Cette même diversité se retrouve également chez les fournisseurs de produits financiers dits durables. L'interprétation concrète de la durabilité n'est souvent pas facile à trouver : elle exige en fait une vaste expertise ou la consultation méticuleuse d'innombrables documents. Cela ne simplifie pas les choses pour les Belges qui veulent investir leur argent d'une manière socialement responsable. De plus, il s'agit d'un obstacle à la croissance de ce marché.

Afin d'offrir un confort à ces investisseurs durables et de les rassurer sur le fait que ce qui leur est proposé comme durable vise réellement la durabilité, il est important qu'un tel produit réponde à tout le moins à certaines exigences de qualité. Car, au-delà de la diversité des convictions, il existe en effet aussi un large consensus dans la société sur des thèmes que cette dernière juge non durables, comme les armes, le tabac, le charbon, les violations des droits fondamentaux de l'être humain et du travail.



Élaboration d'une norme

C'est pourquoi Febelfin a développé, en concertation avec le secteur financier au sens large, les investisseurs, les experts et la société civile, une norme de qualité pour des produits financiers durables.

Afin de mettre au point une norme de qualité largement soutenue, Febelfin a organisé entre mars et mai 2018 une consultation publique. Par ailleurs, un comité consultatif a également été mis sur pied pour accompagner l'ensemble du processus de consultation. Ce panel a réuni des représentants des principaux groupes de parties prenantes : gestionnaires de fortune, banques, propriétaires d'actifs, société civile, associations professionnelles, experts en durabilité et pouvoirs publics.

Au travers de la norme de qualité, le secteur entend promouvoir une gamme plus large et une meilleure offre de produits financiers durables et favoriser une généralisation des principes de la norme à d'autres produits financiers. Les produits financiers durables attestent qu'il est possible de concilier résultats financiers et objectifs sociétaux.

La norme de qualité que nous proposons compte parmi les plus strictes d'Europe. La durabilité ne peut toutefois demeurer limitée à un groupe très restreint de produits de niche. Le rôle du secteur financier dans la durabilisation de l'économie et de la société consiste à réorienter les flux de capitaux. C'est pourquoi nous avons choisi de commencer par une norme qui exige des efforts sérieux et réalisables de la part des gestionnaires et des investisseurs. Car pour instiller un véritable changement, c'est l'ensemble du marché que nous devons mettre en mouvement.

Exigences de la norme

La norme de qualité définit un certain nombre d'exigences minimales auxquelles les produits financiers durables doivent satisfaire, tant au niveau du processus que du portefeuille de placement. Les produits qui répondent à ces exigences de base, et qui sont de préférence encore plus ambitieux, seront labellisés.



La norme a été élaborée en gardant cinq principes à l'esprit :

- 1) il existe une stratégie claire visant la durabilité ;
- 2) les entreprises ou activités très nuisibles sont exclues ;
- 3) il existe une politique transparente concernant les pratiques socialement contestables (par ex. énergie nucléaire, évasion fiscale, peine de mort);
- 4) l'investisseur reçoit des informations claires, compréhensibles et comparables ; et
- 5) le respect de la norme de qualité fait l'objet d'un contrôle indépendant.



La norme vise à jeter les bases au départ desquelles les banques et les gestionnaires de fortune peuvent travailler pour rendre leurs offres plus durables.

En offrant la perspective d'une révision régulière, la norme ouvre une voie de transition garantissant que ses exigences évolueront en parallèle des besoins sociétaux et des attentes des clients.

Nous encourageons bien entendu les banques et les gestionnaires de fortune à aller d'ores et déjà au-delà des exigences de la norme et à tenir compte de leurs propres priorités et de leur niveau d'ambitions éventuellement plus élevé.

La conformité des produits à la norme sera vérifiée par un organisme de contrôle indépendant.

Pour qui ?

En premier lieu, nous visons les investisseurs non professionnels. Nous entendons leur offrir confort et orientation en veillant à ce que les produits labellisés empruntent véritablement la voie de la durabilité. Cela implique que ces produits fassent des choix explicites concernant les entreprises dans lesquelles ils investissent et qu'ils communiquent à ce sujet de manière transparente et compréhensible.

La norme ne vise pas à créer un produit spécialisé mais plutôt un produit qui puisse être proposé à tous les types d'investisseurs : aux investisseurs privés et institutionnels, aux profils tant défensifs que dynamiques.

Climat et transition

La norme impose que les gestionnaires tiennent, entre autres, compte de la bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent, de la façon dont celles-ci traitent leurs travailleurs, de l'impact de leurs activités sur les communautés locales et de l'environnement.

Dans le contexte de l'attention suscitée par l'impact environnemental, le débat sociétal actuel s'articule principalement autour des changements climatiques. Bien que la norme ne propose pas de label spécifiquement « vert » ou « écologique », des attentes particulières sont formulées en matière d'impact climatique.

Dans une première phase, il a été décidé de se concentrer sur l'impact climatique des entreprises du secteur de l'énergie, c'est-à-dire les entreprises actives dans l'extraction de combustibles fossiles et celles produisant de l'électricité.

Les entreprises de ce secteur qui sont visiblement en transition, par ex. qui passent au gaz naturel en guise de combustible de transition et investissent dans les énergies renouvelables, peuvent se voir attribuer un espace dans un produit durable. Toutefois, les entreprises qui



sont encore trop engagées dans les sources d'énergie les plus nocives, comme le charbon, sont exclues.

Certaines entreprises du secteur de l'énergie sont encore trop impliquées dans des sources d'énergie controversées comme le gaz de schiste. La norme autorise des investissements très limités dans ces entreprises jusqu'à la fin 2020. Cependant, lorsqu'un produit recourt à cette option temporaire, un label adapté le signalera.

Certes des mesures supplémentaires et plus ambitieuses concernant le climat sont nécessaires, et nous en sommes conscients. Mais nous voulons commencer dès à présent avec un cadre réalisable et axé vers l'avenir nous permettant de mobiliser l'ensemble du marché, des fournisseurs de produits d'investissement et des investisseurs eux-mêmes, et d'ainsi déclencher un mouvement plus important.

Dans l'avenir, les secteurs examinés seront élargis et les exigences seront renforcées. Dans ce cadre, il sera tenu compte des attentes sociétales, de la disponibilité des points de mesure et des rapports au niveau de l'entreprise, ainsi que des résultats des initiatives pertinentes au niveau de l'UE. Une première révision est déjà prévue pour 2020. Elle sera répétée régulièrement par la suite.

Par ailleurs, des produits d'investissement allant au-delà de la norme climatique prévue seront déjà proposés. La fiche de durabilité le mentionnera clairement de sorte que les investisseurs qui recherchent cette caractéristique pourront facilement la retrouver.

Calendrier

La norme de qualité technique, actuellement disponible uniquement en anglais, peut être consultée sur le site internet de Febelfin dès ce jour, 7 février 2019.

Dans les mois à venir, les aspects de contrôle et de fonctionnement seront encore développés plus avant afin que les premiers labels puissent être attribués après l'été.